

Séance ordinaire du 03 avril 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°2025-003

Objet : Finances – Approbation du compte administratif 2024

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 08
Nombre de pouvoirs : 00
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 01
Nombre de votants : 07
Pour : 07

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole			X	
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre	X			
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison			X	
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : Gaëtan PIEDVACHE

VU le budget principal ;

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :

Le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion, dont l'examen a fait l'objet de la précédente délibération.

	Dépenses	Recettes	Résultat section
Résultat Fonctionnement	1 196 969.29 €	1 449 843.14 €	<i>Fonctionnement</i>
Report Fonctionnement		1 099 073.73 € (excédent)	Solde : 1 351 947.58 €
Résultat Investissement	802 548.59 €	73 648.27 €	<i>Investissement</i>
Report Investissement		1 405 278.26 € (excédent)	Solde : 676 377.94 €

Après en avoir délibéré, Mme le Maire s'étant retirée de la salle, M. Jean Marc JOURDAN, 1^{er} adjoint, fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✦ **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 03 avril 2025.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 09 avril 2025.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 08 avril 2025.

Le Maire
Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le Secrétaire de séance
Gaëtan PIEDVACHE

